



KAYSERSBERG

transparence K' Brèves

SUPPLÉMENT DU BULLETIN MUNICIPAL «TRANSPARENCE»

DÉCHETS UNE REFONTE TOTALE

Depuis l'annonce de la refonte totale de la collecte et du tri des déchets ménagers sur la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg (CCVK), le sujet alimente toutes les conversations. Malheureusement, beaucoup de personnes véhiculent des informations erronées, créant ainsi une polémique.

L'objectif de cette publication est de vous donner des éléments explicatifs complémentaires, simples, rationnels et concrets afin de répondre à vos interrogations.

Il y a urgence à agir

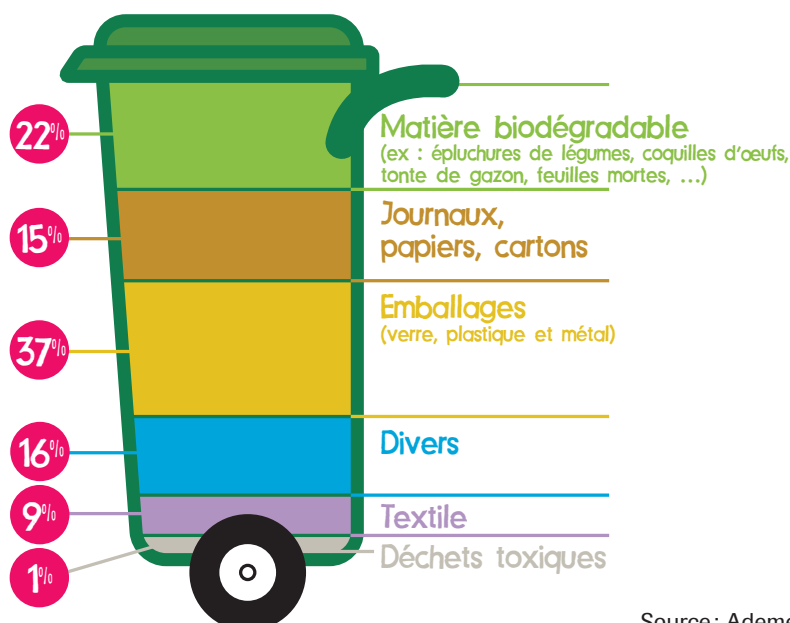
Chaque jour **un habitant de la vallée produit en moyenne 1,6 kg de déchets ou 588 kg/an** (chiffre 2008).

La gestion des déchets représente donc aujourd'hui un enjeu clé en termes d'environnement, de santé et d'économie, tant à l'échelle locale que nationale ou internationale.

Si nous persistons à produire des déchets dans ces quantités, il faudrait 5 planètes pour les stocker et les traiter... pourtant de planète nous n'en n'avons qu'une seule!!



Composition moyenne des ordures ménagères en Alsace



Ces fractions de déchets peuvent facilement être collectées en vue d'un recyclage.

Source: Ademe

Les motivations

Pour faire face à cette urgence, le Grenelle de l'Environnement a fixé des objectifs précis de réduction des déchets. Ainsi d'ici cinq ans, la production de déchets ménagers devra diminuer de 5 kg/an et par habitant.

Le Grenelle de l'Environnement a également mis en place des mesures incitatives au premier rang desquelles figure la taxation des déchets incinérés et enfouis. Concrètement, **le coût de nos déchets va doubler si nous ne réduisons pas de façon importante la quantité de déchets à brûler à l'usine d'incinération de Colmar** et de déchets ultimes envoyés au Centre d'Enfouissement Technique de Retzwiller.

Des objectifs précis

Trois objectifs principaux ont été définis pour le territoire de la CCVK :

- **Diminuer**, d'ici à 2012, **les déchets incinérés ou enfouis** (ordures ménagères et encombrants) de 303 kg à 200 kg/an/habitant et de 238 kg à 160 kg/an/habitant pour les ordures ménagères incinérées.
- **Maîtriser l'augmentation des coûts du service** induite par la hausse du prix de la tonne de déchets incinérés ou enfouis.
- **Améliorer la sécurité du service** (collecte et déchèterie) tant pour les usagers que pour le personnel. Ainsi une directive européenne interdit aux rippeurs-éboueurs d'effectuer manuellement la collecte. Seule une collecte par conteneurs roulants est autorisée afin de diminuer les troubles musculosquelettiques dûs aux charges trop lourdes, aux mouvements répétitifs et aux postures défavorables.

Modifications majeures

Pour les usagers, cette nécessaire réforme, se traduira concrètement par deux mesures :

- **Toutes les communes de la vallée ne seront plus collectées qu'une seule fois par semaine.**
- **Chaque présentation (ou sortie) sera comptée et facturée.** La redevance correspondra à la facturation des coûts de gestion des déchets ménagers au travers d'une part fixe (74 euros) et d'une part variable. Celle-ci sera proportionnelle à la quantité de déchets non recyclables produite et au nombre de « sorties » de la poubelle (soit 4 euros/sortie pour une poubelle de 80L). Elle intégrera également, dans un premier temps, l'accès gratuit et illimité aux déchèteries (sauf pour les professionnels).

Nos déchets aujourd'hui

L'ensemble des communes incluses dans la CCVK (soit 17 160 habitants) génère 10 169 tonnes de déchets, toutes catégories confondues.







Si aucun tri n'était effectué, 75% de ces déchets seraient facturés à 102 euros la tonne et les 25% restant à 60 euros la tonne. Soit plus de 930 000 euros par an.

Toutefois, grâce aux Points d'Apport Volontaire et aux déchèteries, de nombreux déchets sont valorisés (voir tableaux ci-dessous). Le coût résiduel en est ainsi diminué et s'élève à 585 500 euros (hors taxe).

Actuellement 45% de nos déchets sont valorisés et les 55% restants sont incinérés ou enfouis.

DÉCHETS MÉNAGERS COLLECTÉS DANS LA CCVK 2008						
	Coût hors taxe	Quantité en tonne	Recettes vente de matière	Subventions	Solde	Solde à la tonne
Traitement ordures ménagères	208 000 € <small>hors coût de collecte</small>	4 082	0 €	25 000 €	183 000 €	45 €
Apports volontaires <small>(voir détail tableau ci-dessous)</small>	185 000 €	1 747	55 100 €	88 400 €	41 500 €	24 €
Déchèteries <small>(voir détail tableau ci-dessous)</small>	388 000 €	4 340	25 700 €	1 300 €	361 000 €	83 €
TOTAL	781 000 €	10 169	80 800 €	114 700 €	585 500 €	58 €

DÉTAIL DES APPORTS VOLONTAIRES 2008

		Coût hors taxe	Quantité en tonne	Recette vente de matière	Subvention
	Verres 	39 000 € Coût de traitement	926	17 800 €	5 400 €
	Papiers Cartons 	53 000 € Coût de traitement	761	24 500 €	37 000 €
	Plastiques 	15 000 € Coût de traitement	60	12 800 €	46 000 €
Coût de la collecte		78 000 €	0	0 €	0 €
TOTAL		185 000 €	1 747	55 100 €	88 400 €

CCVK

DÉTAIL DES APPORTS EN DÉCHÈTERIES 2008 (TRAITEMENT + COLLECTE + LOCATION BENNES)

		Coût hors taxe	Quantité en tonne	Recette vente de matière	Subvention
	Encombrants 	198 000 €	1 490	0 €	0 €
	Gravats 	24 000 €	883	0 €	0 €
	Ferrailles 	14 000 €	185	18 000 €	0 €
	Déchets verts 	62 000 €	1 005	0 €	0 €
	Bois 	25 000 €	390	0 €	0 €
	Cartons 	34 000 €	300	7 700 €	0 €
	Déchets toxiques 	31 000 €	23	0 €	0 €
	Déchets d'équipements électroniques 	0 €	64	0 €	1 300 €
TOTAL		388 000 €	4 340	25 700 €	1 300 €

CCVK

La collecte des ordures ménagères est effectuée en régie par la CCVK qui possède son propre service (moyens humains et matériels).

Afin d'assurer ce service public au mieux, la CCVK bénéficie du soutien technique et financier de la part de plusieurs partenaires: le Conseil Régional, le Conseil Général, l'Ademe et Eco-emballages. Cette dernière société est incontournable pour la mise en place des collectes sélectives. En effet, elle apporte à la CCKV des soutiens financiers proportionnels aux quantités de déchets d'emballages recyclables triés (114 700 euros de subvention en 2008), ce qui permet de limiter le surcoût induit par les collectes sélectives, et donc allège le prix payé par les usagers pour le service de collecte et de traitement des déchets.

Eco-Emballages verse une aide financière basée sur la quantité, la qualité et la nature des déchets. En d'autres termes, la subvention **est plus élevée si le tri est bien fait.**

Budget prévisionnel 2010

CHARGES		RECETTES	
Charges fixes	710 500 €	Redevance ordure ménagère	1 357 500 €
- Collecte (personnel, camions...)	420 000 €		
- Déchèterie	135 000 €	Subventions	200 000 €
- Entretien points tri et bacs	11 500 €		
- Autres	144 000 €		
Charges variables	940 000 €	Redevance biodéchets	43 000 €
- Incinération	208 000 €		
- Déchèterie (traitement des déchets)	460 000 €	Ventes matériaux (carton, verre, plastique)	50 000 €
- Traitement des biodéchets	24 000 €		
- Points tri: traitement des déchets	106 000 €		
- Points tri: collecte	142 000 €		
TOTAL	1 650 500 €	TOTAL	1 650 500 €

CCVK

Le financement du service public d'élimination des ordures ménagères est assuré à 82% par la redevance. Les subventions représentent 12% du total des recettes et la revente de matières 3%.

Nos solutions pour demain

A partir du 1^{er} janvier 2010, le système actuel sera totalement remanié avec principalement un accès au tri amélioré :

- **Davantage de Points Tri:** Le nombre de Points d'Apport Volontaire (PAV) destinés au tri du papier/carton/ plastique/métal et du verre sera considérablement augmenté. Les PAV de proximité deviendront ainsi le principal équipement de tri pour les déchets recyclables du quotidien.
- **Davantage de compostage:** Les déchets compostables représentent plus de 40% du poids d'une poubelle! Le compostage individuel sera encouragé au travers de formations locales au compostage. Des solutions de compostage collectif (bas d'immeuble, quartier...) seront proposées et accompagnées.
- **Une déchèterie unique performante:** une déchèterie intercommunale remplacera, **à partir de 2012/2013**, les actuelles déchèteries et mini-déchèteries communales. Elle acceptera tous les types de déchets. Chaque redevable y accèdera gratuitement, après s'être identifié par un badge, dans la limite de 14 passages par an.
- **Une tarification «au réel» très incitative au tri.** La future tarification du Service Public d'Enlèvement des Déchets a été construite de manière fortement incitative: les ménages qui feront de réels efforts de tri (moins de 160 kg d'ordures ménagères par personne et par an) ne devraient pas subir de hausse de leur redevance. Inversement, ceux qui ne feront pas d'efforts verront leur redevance augmenter fortement.

Delphine COLON, Conseillère déléguée à la Communication